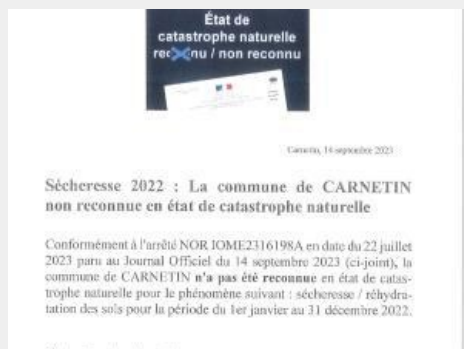


## LA MAIRIE

# Etat catastrophe naturelle non reconnu 2022



Conformément à l'arrêté NOR IOME2316198A en date du 22 juillet 2023

parue au Journal Officiel du 14 septembre 2023.

La commune de Carnetin n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène suivant : sécheresse / réhydratation des sols

pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.



Créé le : 14/09/2023, par mairie